



ORA MARITIMA

édition spéciale **transition écologique**

ATELIER REPENSER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR DEMAIN : « LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU CŒUR DES VILLES »

Vendredi 27 septembre 2019 de 9h à 12h

Etaient présents :

Madame	VACHEY	CELINE	ADEME
Madame	FOSSE	Patricia	Alternative Sétoise
Madame	ROUZEYRE	Cloé	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Monsieur	AZEMA	Julien	Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée
Madame	BARRÉ	Nathalie	Conservatoire d'espaces naturels du L-Roussillon
Monsieur	MARTEL	Florian	CPIE BASSIN DE THAU
Madame	TEYSSIER	Monique	Festival de Thau
Monsieur	ROUGES	Ludovic	Géomètre
Monsieur	DRIDI	Lotfi	GINGER BURGEAP
Madame	BRIOLLE	Marie-Gabrielle	GINGER BURGEAP
Monsieur	CHARRIAUX	Jean-Louis	Lycée de la mer Paul Bousquet
Madame	CANOVAS	Blandine	Mairie de Balaruc-les-Bains
Monsieur	HARDY	Pierre	Militant EELV - BLV
Madame	FRADIER	Catherine	Observatoire du Bassin de Thau
Madame	COHEN	Brigitte	Observatoire du Pays de Thau
Monsieur	THIERS	Stéphane	Sète en transition
Monsieur	BIGNON	Walter	Ville Marseillan
Madame	BENS	Marina	Mairie de Balaruc-le-Vieux
Monsieur	LEROUX	Gwénolé	Agence de l'eau
Monsieur	GUILLAUME	Laurent	Ville de Montpellier
Monsieur	RABUSSON	Yann	Montpellier Méditerranée Métropole
Madame	PEYRON	Aude	CEREMA
Madame	FELTER	Marion	SA Elit
Monsieur	CLERC	Christophe	SA Elit
Monsieur	ALLEAUME	Samuel	Irstea
Madame	GLAIZOL	Sylvaine	CAUE 34
Monsieur	Luc	HARDY	SMBT
Madame	Camille	PFLEGER	SMBT
Monsieur	David	COTTALORDA	SMBT

29 personnes au total



Synthèse des débats

La gestion durable de la ressource « sol », la résilience des villes et la maîtrise des climats urbains, le développement des énergies renouvelables, l'offre de mobilités alternatives à l'usage individuel de l'automobile, une agriculture de proximité, le renforcement d'une économie circulaire, sont des sujets sur lesquels la ville de demain devra se projeter.

Les territoires devront limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols et penser les villes afin qu'elles répondent aux évolutions climatique et urgences environnementales d'aujourd'hui et de demain.

Comment rendre nos villes plus durables et agréables à vivre pour tous ?

Par David Cottalorda, Chargé de mission aménagement du territoire au Syndicat Mixte du Bassin de Thau

Pourquoi l'aménagement du territoire et les villes doivent-ils évoluer ?

Nos villes s'étalent à un rythme soutenu. Cet étalement n'est pas sans conséquence ! Quelles en sont les répercussions, notamment amplifiées par le changement climatique ? Comment rendre nos villes durables et agréables à vivre pour tous.

Cf. PPT SMBT

Optimiser l'espace avant de le consommer !

Le modèle urbain actuel doit être questionné avec comme principal enjeu de « reconstruire la ville sur la ville ». Les réhabilitations de friche, l'optimisation de foncier au sein du tissu urbain existant, la requalification de quartiers en déclin, la revalorisation des espaces publics ... sont autant d'hectares qui ne seront pas pris sur les espaces agricoles et naturels.

La reconquête des friches : une opportunité pour optimiser l'espace : ZAC Est Rive Sud

Par Marion Felter, Chef de service Aménagement - SA ELIT Société Anonyme d'Équipement du Littoral de Thau

La reconquête des friches, une solution durable, mais complexe

Les friches urbaines et/ou industrielles constituent une réelle opportunité foncière de développement pour les collectivités. Leur requalification permet une économie de foncier et répond aux enjeux de la transition écologique et énergétique, en limitant l'étalement urbain et ses conséquences en matière de déplacement. Sète Agglopol Méditerranée est lauréate de l'AMI « Reconquête de friche » porté par la Région Occitanie sur le projet de l'Entrée Est.

Discussions/échanges

Plusieurs questions ont portées sur la partie paysagère du projet, notamment sur le choix des essences d'arbres et de végétaux. La SA-ELIT précise que sur les 18 ha du projet, 600 arbres adaptés aux conditions méditerranéennes sont prévus pour aménager les espaces verts et participer au bien-être des habitants du nouveau quartier. La présence de l'eau sera aussi privilégiée par la création d'un réseau de noues (système novateur d'infiltration des eaux pluviales vers les nappes). Ce projet participe à l'intégration de la nature en ville et contribue à l'effet d'îlot de fraîcheur dans ce contexte urbain.



Le SMBT ajoute que la nouvelle STEP en construction à l'entrée de la ville de Sète, bénéficiera d'un traitement de l'eau des plus performant (filtre membranaire) qui produira une eau traitée pouvant être réutilisée pour des usages d'arrosage d'espaces verts par exemple.

A la question de l'utilisation des végétaux dans le traitement de la pollution des sols du site dû à son ancienne vocation industrielle, la SA-ELIT explique que la quantité de sols pollués étant limitée le choix de l'export ou le confinement est plus adapté. La commune de Balaruc les-Bains, également concernée par des projets de reconquête de friche portuaire, explique s'intéresser à ces méthodes de dépollution et preneuse de tous les retours d'expérience.

Habiter sans s'étaler

Par Glaizol Sylvaine Directrice adjointe au Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault (CAUE 34)

L'étalement urbain est le produit de près de quatre décennies d'un urbanisme de zonage qui a privilégié la réglementation au détriment du projet urbain. Ce mode de développement a banalisé nos paysages : zones pavillonnaires, zones commerciales, zones d'activités en milieu périurbain, mais aussi de manière diffuse, en milieu rural. Aujourd'hui, cet « héritage » pose question : Le périurbain, mais aussi les périphéries de villages peuvent-ils évoluer qualitativement pour répondre aux aspirations des habitants comme aux enjeux écologiques ? Comment inciter les communes à s'engager dans des opérations d'habitat de qualité ? La construction d'un cadre de vie harmonieux est d'abord le fruit de politiques urbaines éclairées et volontaristes.

Le CAUE de l'Hérault s'engage quotidiennement auprès des communes et de leur population pour accompagner et sensibiliser à ces problématiques en démontrant, grâce à des projets novateurs réalisés ou en cours de réalisation, qu'il est possible de répondre aux enjeux urbains d'aujourd'hui et de demain.

Discussions/échanges

A la question du collectif Sète en Transition sur les outils existants qui garantissent la qualité environnementale des nouveaux projets d'aménagement urbain, le CAUE34 rappelle qu'il existe plusieurs labels qui accompagnent les maîtres d'ouvrage et porteurs de projets dans des démarches « Eco-quartiers » : label Eco-Quartiers, Quartier Durable Occitanie (QDO est une démarche environnementale à l'échelle du quartier en lien avec le label eco-quartier, la démarche Quartiers Durables est un outil pédagogique d'accompagnement et d'évaluation sur les aspects environnementaux, économiques et sociaux, pour aménager un quartier en zone urbaine, péri-urbaine ou rurale, dans un contexte adapté à toutes les spécificités de notre région (littoral, arrière-pays, moyenne ou haute montagne...).

Lien pour la plateforme EcoQuartier <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/>

Foncier en transition : des outils innovants au service des collectivités

Par Aude Peyron, Chargée d'études Politiques foncières au CEREMA Méditerranée (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

Le Cerema est expert en matière de foncier et d'exploitation des données foncières au service des territoires et des services de l'Etat. Au-delà de son accompagnement, il déploie des outils par pour répondre aux besoins des territoires en matière de gestion et de transition du foncier (Urbansimul : un logiciel développé en partenariat avec INRA, afin d'évaluer les réserves foncières sur un territoire, l'Application DVF qui permet d'exploiter les Demandes de Valeurs Foncières ...).

Cf. PPT CEREMA



Discussions/échanges

L'assemblée découvre ces bases de données riches d'information désormais en libre accès sur le site internet du CEREMA, et s'interroge sur la diffusion de ces outils à tous les publics. Est également évoqué la question du découplage du foncier et des logements permettant de lutter contre la spéculation des prix, d'éviter des coûts d'opération exorbitants et de créer du foncier public mis à disposition par des baux longues durées. Il faut informer un plus grand nombre, notamment les élus sur ces données disponibles et leur mobilisation.

Redonner place à la Nature

La nature en ville est aujourd'hui considérée comme un élément essentiel pour le bien-être des habitants et pour son action sur le climat. Les nombreuses enquêtes et sondages sur le sujet montrent que l'accès à la nature est une demande sociale forte, dans les zones urbaines comme dans les zones rurales. Donner plus de place à la nature en ville est aussi une question d'urgence climatique (îlot de fraîcheur, désimperméabilisation) et de protection de la biodiversité.

Favoriser la présence du végétal en ville

Par Laurent Guillaume, Directeur adjoint Direction paysage et biodiversité, en charge du projet Montpellier cité jardin - Ville de Montpellier et Yann Rabusson, Chargé d'opérations, Direction de l'Aménagement et du Renouvellement Urbain, Montpellier Métropole Méditerranée (3M)

Pour répondre aux nouveaux besoins en terme de qualité de l'Air et de rafraîchissement naturel de son territoire, un Programme d'Actions dans l'espace public « *Manifeste de Montpellier pour une ville écologique et humaniste* », a été engagé par Montpellier métropole et la Ville de Montpellier. Il consiste à renforcer la présence des arbres en ville, créer de grandes avenues vertes, améliorer les entrées de ville, impliquer les publics à travers le permis de végétaliser, les jardins partagés et les plantations participatives (Plantons 1000 arbres).

Cf. PPT 3M – Ville de Montpellier

Discussions/échanges

Depuis le début des années 2000, la ville de Montpellier multiplie les outils afin de renforcer la place de la nature en ville en favorisant le lien social tout en contribuant à l'émergence d'un véritable maillage végétal favorable à la biodiversité entre anciens et nouveaux quartiers (trame verte urbaine). Les succès de ces expérimentations enthousiasment les participants qui émettent le souhait de répliquer ces projets sur le territoire de Thau.

La ville de Montpellier et la Métropole souhaitent maintenant évaluer le dispositif et pour se faire, va nouer des partenariats avec la recherche et les universités afin d'apprécier les véritables impacts du « permis de végétaliser », notamment sur les effets en terme de température, mais également ses impacts sociaux.

Ville Perméable : Comment désimperméabiliser les sols ?

Par Gwénoélé Leroux, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Si les enjeux d'hier étaient de collecter toutes les eaux pour éloigner le risque sanitaire des villes, ils ont maintenant évolué.



L'eau de pluie s'infiltrer de moins en moins à mesure que les villes s'imperméabilisent et les volumes d'eau de pluie qui ruissellent ou qui sont collectés augmentent.

Les conséquences sont multiples : saturation des systèmes d'assainissement, dysfonctionnement des stations de traitement des eaux usées, pollution, inondation....

Le « tout tuyau » n'est plus la réponse adaptée. Laisser l'eau pénétrer dans les sols en mettant en oeuvre des techniques dites alternatives (jardins de pluie, noues d'infiltration, tranchées drainantes...) contribue à recharger la nappe et à rafraîchir les villes en été

Discussions/échanges

Face au constat de l'augmentation croissante des surfaces imperméabilisées en France (= 1 département /11 ans), l'Agence de l'Eau RMC affiche dans son 11^{ème} programme d'intervention, l'objectif de désimperméabiliser 400 ha sur le l'ensemble du bassin. Un appel à projet a été lancé pendant l'été et cours jusqu'en 2020 afin d'accompagner techniquement et financièrement des projets pilotes de désimperméabilisation des cours d'école qui soulageraient les réseaux pluviaux (70% d'aide). L'Agence souhaite s'encadrer d'un réseau d'expert afin de l'accompagner dans cette nouvelle thématique de travail, et profite de cet atelier pour lancer un appel à candidature.

Prendre en compte les services produits par la nature et la biodiversité dans les politiques d'aménagement

Par Samuel Alleaume ingénieur de recherche Irstea, spécialiste en écologie et géomatique, - UMR TETIS, l'Irstea - Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

Les milieux physique et naturel sont souvent perçus comme une contrainte pour l'aménagement, les démarches sectorielles sont fréquemment privilégiées dans les études, pouvant parfois aboutir à des contres performances environnementales, sociales et économiques ... alors que les territoires sont des systèmes complexes. Il est aujourd'hui nécessaire de prendre en compte les services produits par la nature et la biodiversité, appelés services écosystémiques. En effet chaque espace est susceptible de porter différentes fonctions (production alimentaire, protection contre les risques, habitats pour la biodiversité, activités récréatives ...).

L'Irstea a mis en place une démarche permettant la caractérisation et l'évaluation des services écosystémique. La caractérisation et la production de cartes des services écosystémiques pourront alors être utilisées comme outils d'aide à la décision facilitant ainsi une meilleure gestion intégrée du territoire.

Cf. PPT Irstea

Enseignements de l'Atelier

- Les modes de développement doivent être questionné avec comme enjeu « reconstruire la ville sur la ville » ; la reconquête des friches, l'optimisation du foncier ... seront autant d'hectares non consommé sur l'espace naturels et agricoles.
- La nature en ville est considérée comme un élément essentiel pour le bien être des habitants mais également pour son rôle sur le climat. L'atelier de ce jour a démontré qu'il existe de nombreux outils mobilisables et qui permettent de répondre aux enjeux climatiques. Des pistes d'actions peuvent être envisagée maintenant il faut que les collectivités, notamment les communes, l'agglomération ... se saisissent de ces outils et les déclinent localement de façon opérationnelle.



- Ces actions devront être partagés avec la population et les élus doivent se saisir à bras le corps de ces thématiques, ce ne doit pas être simplement un débat de technicien.
- Il faudra également change de paradigme : accepter la végétation sur les trottoirs (exemple du permis de végétaliser de 3M) et repenser les opérations d'aménagement : espace public, stationnements, infrastructure.
- Cette acceptation passer par de la sensibilisation.
- Il est également fait consensus sur la communication à faire sur le fait que les actions qui peuvent être engagées ne sont pas forcément plus couteuses (par exemple la désimpermabilisation) et qu'il faut ajouter ou cout financier direct : les couts évités (lutte contre les inondations ...) ainsi que les gains environnementaux (qualité des sols ou des eaux ...).